Protocole « pour un schéma pluriannuel d'évolution de l'offre scolaire dans le département des Hautes Pyrénées »

Réunion du Lundi 26 septembre 2016

Début de la réunion: 9h30

Présents:

- Monsieur l'Inspecteur d'Académie
- Mme Hermantier Mme Fassi
- M Glavany Mme Dubié M Nadal (représentant AMF65)
- SNUipp: Sylvette Le Moal
- SGEN : Agnès et Gilles Verdier
- Absents : SE UNSA / FCPE / PEEP / Sénateurs / Représentants du département / représentants de la préfecture

IA: une circulaire est en cours sur les suites des protocoles, voire une prolongation des Protocoles

Mme Dubié : l'Assemblée Nationale est en train de travailler sur la Loi Montagne. Les députés du 65 souhaitent faire inscrire dans cette loi des indicateurs précis concernant notamment les écoles de montagne

M Glavany : on espère voir des éléments du Protocole repris dans la loi

(Un texte portant l'acte II de la loi Montagne doit être présenté au Parlement fin 2016)

SGEN: rappel de la circulaire 2012 (*circulaire* n° 2011-237 du 30-12-2011 : Politiques éducatives : écoles e zone de montagne) qui a mis le projecteur sur la problématique des zones de montagne et qui a abouti à la mise en place de ces protocoles

Document « protocole Ruralité / COPIL du 26 septembre 2016 » : point B : les suites à donner au Protocole : 3 points

- Un bâti qui réponde aux besoins éducatifs des enfants et assurent leur sécurité
- Une organisation territoriale adaptée aux besoins des élèves et aux contraintes locales
 - 1. Tendre à réduire le plus possible le nombre de communes hors RPI
 - 2. Des RPI les plus concentrés possibles
 - 3. Des temps de transport raisonnables
- Une réponse pédagogique améliorée
 - 1. Mettre en place les classes de cycle y compris via une fusion d'écoles
 - 2. Faciliter les décloisonnements entre enseignants
 - 3. Faciliter le remplacement
 - 4. Améliorer l'accès au numérique et à l'ouverture culturelle
 - 5. Faciliter le travail de pilotage du directeur (grâce à une quotité de décharge plus importante)

M Glavany: observe que le bâti n'est pas un objectif mais un moyen. Que les organisations territoriales et l'état des bâtiments ne sont pas des objectifs en soi mais des moyens

SNUipp: pose la question de l'évaluation du bâti : par qui ? La question du bâti reste important pour une bonne qualité de vie tant pour les élèves que pour les enseignants, cependant, pour avoir une analyse la plus objective possible, sur quelles données l'IA compte-t-il s'appuyer ? Les rapports de M Marchand par

exemple, qui a sillonné le département et a fait une analyse exhaustive de la situation dans les écoles qu'il a visitées ? Il faut en effet éviter la situation de Thermes Magnoac où la direction académique avait envisagé de fermer l'école au prétexte de sa vétusté non avérée, puis de son non-respect des normes de sécurité incendie, non avéré non plus. Il faut faire attention car, au nom de mises aux normes, on peut très bien fermer plus de la moitié des écoles du département. Enfin, n'oublions pas des écoles comme Hiis où les élèves sont regroupés dans un algéco depuis 2 ans.

IA : souhaite un diagnostic partagé sur le bâti basé sur des éléments explicites sur la sécurité et sur la sureté.

M Glavany: souhaite reformuler les points sur l'organisation territoriale car trouve la formulation très négative.

SGEN : il ne faut pas mettre en avant l'objectif « de RPI le plus concentrés possibles ». Les RPI concentrés doivent découler d'une réflexion menée sur le terrain mais ne doivent pas être posés comme objectif à atteindre.

M Glavany: accord avec le SGEN: il faut une écriture plus positive

IA: il y aura reformulation car il ne faut pas jeter le trouble

SNUipp: observe que ces deux points ont l'avantage de dire les choses sans langue de bois. Effectivement, dans son rapport sur les écoles rurales, le sénateur Duran indique très clairement que la volonté de ces protocoles ruraux est bien d'engager la réflexion et la mise en œuvre de RPI concentrés (page 31 du rapport : « ...les élus locaux doivent accepter d'engager une démarche de travail avec l'éducation nationale et entre eux, ayant pour objectif l'amélioration de l'offre scolaire sur les territoires, notamment par la diminution des écoles à classes uniques ou à moins de 3 ou 4 classes, lorsque cela est pertinent, par une évolution des RPI dispersés en RPI concentrés ». L'évolution de ces structures est du reste explicite dans ce rapport : de 2003 à 2014, on est passé nationalement de 962 RPI concentrés à 1459 et parallèlement de 3861 RPI dispersés à 3400)

NDR: la volonté ministérielle de favoriser la mise en place d'écoles de plus de 4 classes implique donc la fermeture de nombres de petites écoles à 1, 2 ou 3 classes qui existent actuellement dans notre département et va donc entraîner la construction de bâtiments plus grands destinés à recevoir plus d'élèves et plus de classes. Ces investissements vont obligatoirement nécessiter des choix stratégiques et douloureux : où va se situer la nouvelle école? quel village va choisir de fermer son école, souvent dernier service public du village? qui va payer la nouvelle structure? quid de la compétence école? M Duran le précise dans son rapport page 43 : « Il convient aujourd'hui de désacraliser le lien école-commune. Une commune peut fort bien vivre sans école sur son périmètre tout en bénéficiant d'une école qui soit sienne, à proximité immédiate. Un maire l'indiquait avec justesse lors d'une de nos auditions : « je n'ai pas d'école dans ma commune mais j'ai une école pour ma commune ». »

IA: Trouve que l'approche du rapport Duran est trop « à l'emporte-pièce »

M Glavany rappelle que le Protocole était surtout destiné à travailler la carte scolaire en milieu rural. Que la sureté était un problème national qui n'était pas une spécificité du rural.

IA: a du mal à oublier le milieu urbain dans le travail de carte scolaire. Il préfère considérer une équité territoriale. Actuellement, il estime que les zones urbaines sont plus favorisées que les zones rurales. Avoir 18 élèves en zone urbaine est plus facile qu'une classe de 18 élèves à 3 cours en zone rurale. Il décide donc de prendre en considération les zones urbaines

SNUipp: très clairement, cela signifie que l'on va « déshabiller » les zones urbaines pour « habiller « les zones rurales et les REP. Que vu la configuration de Protocole, du fait qu'il n'a pas pris en compte les diminutions de postes (entre 2000 et 2016 : - 120 postes enseignants), l'IA est contraint de fermer en ville pour ouvrir ailleurs.

IA: satisfait des effectifs enseignants dont il dispose. Souhaite prendre en considération tout le territoire du département et affirme que oui, il y aura des efforts à faire dans les zones urbaines. Il portera plus spécifiquement le regard sur les écoles à 3 classes et moins de 3 classes. Il estime logique de fermer des bâtiments s'il y a de la place ailleurs, et qu'on peut faire autre chose d'un bâtiment préalablement à vocation scolaire. (NDR: Rappelons que 70% des écoles du département sont concernées puisque à 3 classes et moins de 3 classes)

M Glavany : de fait, puisque le département du 65 est un département rural, il est normal que toute la carte scolaire soit étudiée dans le cadre du *protocole* (*NDR* : part d'élèves scolarisés dans les communes rurales dans le 65 : 38%)

SNUipp : s'étonne que l'on discute de la carte scolaire dans cette instance qui n'est pas une instance de l'éducation nationale et qui n'a pas d'existence légale. De fait, ce que le SNUipp disait en début de Protocole s'avère juste : la vraie préparation de la carte scolaire se travaille dorénavant dans les comités de pilotage du protocole.

SGEN : rappelle la priorité à donner à l'accueil des moins de 3 ans qui n'apparaît plus dans les priorités.

IA : c'est un oubli qui sera corrigé. Détermine 3 points à prioriser : scolarisation des moins de 3 ans / faciliter le travail en équipe et le décloisonnement des enseignants / améliorer l'accès au numérique et à l'ouverture culturelle

SGEN : il faudrait établir une liste d'écoles à protéger, en dépit du fait que cela nous coûte en termes de postes d'enseignants

Mme Dubié : fait le lien entre les PEDT et l'organisation des RPI et insiste une nouvelle fois, sur la nécessité de favoriser la délégation de la compétence école aux intercommunalités.

SNUipp : rappelle qu'au vu du peu de démocratie qui existe dans les Communautés de communes, la gestion des écoles va être très compliquée

SGEN: demande si l'IA compte travailler sur la mise en place d'un nouveau Protocole 2018-2021? On engage l'avenir, c'est un pari!

M Glavany : affirme que oui, il faut travailler sur un nouveau Protocole qui va entrer dans la continuité de celui-là à la condition qu'il soit basé sur le même contrat à savoir « zéro perte de poste enseignant ».

SGEN demande si on peut s'appuyer sur la démographie du département pour la suite

IA : craint qu'on soit à la baisse cette rentrée. Précise qu'un poste a été ouvert en juillet à Bordères mais qu'on compte sur -66 élèves à cette rentrée.

IA : il faut penser à retailler les circonscriptions car la gestion de RPI sur plusieurs communautés de communes ou sur plusieurs circonscriptions est difficile. Il note de grosses disparités sur les écoles de Trabes (écart type entre 17 et 27,5 élèves).

Réflexion 2016-2017:

- Lannemezan : relocalisation de l'ULIS école. On reprend le dossier à zéro. On va aussi mener une réflexion sur le tissu scolaire de Lannemezan
- **Bagnères :** poursuite de la réflexion jusqu'en 2017/2018 et plus largement. Il va falloir mener un travail de réflexion sur les communes situées entre Tarbes et Bagnères
- Aureilhan : poursuite de la réflexion et du travail de diagnostic en cours sur les écoles de la ville
- Capvern : on est toujours sur une éventualité de construction d'école
- Constitution du RPI Clarens Uglas actée
- Esquièze Sere : aller vers une fusion école maternelle/ école élémentaire
- Ossun : fusion maternelle / élémentaire actée pour septembre 2017
- Bun Aucun : travaux en cours pour une mise aux normes accessibilité. Réflexion encours sur la mise en place d'un RPI concentré (2018)
- Point de situation sur Pouyastruc / sur le Magnoac / sur Trie
- RPI Siradan/ Salechan : travaux prévus sur l'école avec demande de DETR. Demande refusée par l'IA car les travaux prévus ne permettaient plus l'accueil des enfants de maternelle
- Réflexion à mener sur les maternelles d'Argelès
- Devenir de Mérilheu posé par le SGEN (devenue classe unique après fermeture des Palomières)
- Tableau des visites prévues :
 - 3/10: Horgues pour les villages de Horgues/ Momères / Saint Martin / salles Adour / Allier / Bernac Debat et Bernac Dessus: organisation du tissu scolaire à repenser car très complexe; projet sur Horgues de construction d'une nouvelle école au moins à 5 classes; école neuve sur Saint Martin mais vétuste sur Momères; école rénovée sur Bernac Debat
 - o 10/10: Lannemezan
 - o Semaine 42 : Arcizac Adour / Vielle Adour / Hiis
 - o Semaine 42 : Bénac / Hibarette / Lanne / Louey
 - o 18/10: Tarbes

IA précise qu'il peut y avoir, suite à une première réunion dans le cadre des visites prévues, la possibilité d'organiser une réunion plénière avec tous les acteurs de la communauté éducative (élus / parents / enseignants / syndicats) souhaitant y participer.

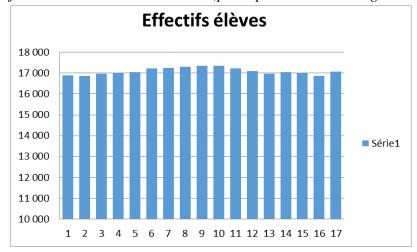
Mme Dubié : pose la question de l'information à la communauté éducative et aux personnels

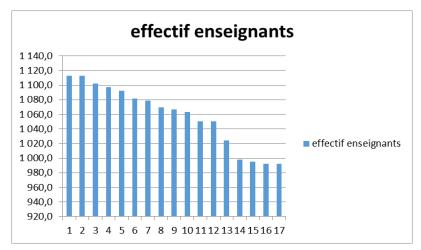
M Glavany : demande au représentant de l'AMF 65 d'informer les maires du département

IA : rappelle que le comité de pilotage n'est pas un lieu institutionnel. Qu'il y aurait une info sur le bilan du Protocole en CDEN ainsi que des suites du Protocole. Il précise que rien de ce qui se dit au sein du COPIL n'est secret, que tout est diffusable.

Fin de la réunion: 11h30

NDR: le SNUipp-FSU 65 sera présent dans chacune des réunions programmées par l'IA et incite très vivement tous les collègues des écoles concernées à s'y rendre. Ne perdons pas de vue que l'objectif à demi avoué de ces Protocoles est bien de gérer « la misère ». Que les ponctions faites sur le département n'ont jamais été remises en cause (pour preuve les 2 diagrammes ci-dessous) mais ont simplement stoppé





l'hémorragie (sur notre département au moins car avec les Protocoles mis en œuvre dans les autres départements de l'Académie, les postes ont continué à être supprimés, mais à une vitesse moindre).

Ce qui est en jeu, c'est donc une réorganisation territoriale de l'école et une rupture du lien originel entre la commune et l'école. Il faut s'attendre à ce que, très rapidement, la compétence école devienne obligatoire une compétence des communautés de communes. Face à la réorganisation des communautés de communes sur le département et notamment la mise en place de la grande agglo XXL qui va regouper 86 communes, 135 élus et 123 000 habitants, la question de l'école va devenir centrale et risque de devenir très compliquée dans un avenir proche. Sachant que le fonctionnement des conseils communautaires reste structurellement antidémocratique.

Le SNUipp FSU 65 continue de dénoncer une territorialisation rampante de l'école qui, de plus, en visant à promouvoir les RPI concentrés, continue de démanteler les services publics de proximité. Le nombre de villages sans écoles va continuer d'augmenter. Quant aux écoles de ville, elles vont se voir fusionner et concentrer afin de former des groupes scolaires de plus grandes tailles qui n'ont jamais montré qu'elles étaient plus efficaces que les structures plus petites.